

*Séance simultanée (6) : Impacts des filières renouvelables en développement : éolienne***L'étude d'impact des parcs éoliens, volets milieu naturel et paysage en France : évolutions réglementaires et développements techniques**

Claire POINSOT
 Chef de projet
 BIOTOPE, Grand Nord, France

Lise PIGNON
 Chef de projet paysagiste
 BIOTOPE, Grand Nord, France

Danielle BOIVIN, Arnaud GOVAERE et Céline MÉNARD
 Biotope, Grand Nord, France

Claire POINSOT : Mme Poinot est docteur en Sciences de l'Environnement du Muséum national d'Histoire naturelle (France, 2002), a conduit pendant sa thèse des recherches sur la caractérisation et le suivi du fonctionnement hydrologique des zones humides du bassin de la Seine et leurs interactions avec les politiques publiques. Chargée de mission à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en charge du développement de la politique zones humides et rivières de l'agence, elle a rejoint en 2003 Biotope, bureau d'études leader en France, spécialisé dans l'expertise écologique (www.biotope.fr). Chef de projet généraliste, en charge des études réglementaires (niveau national et européen) sur des projets d'infrastructures de transport terrestre ou éolien, elle intervient sur des études de stratégie environnementale pour les collectivités publiques (Communauté de communes, Département, Région) et d'évaluation des politiques publiques. Depuis 2005, elle participe au développement du pôle Recherche et Innovation au sein de la société.

Lise PIGNON : Diplômée de l'École Nationale Supérieure de l'Horticulture et de l'Aménagement du Paysage d'Angers en 2005, Lise Pignon est ingénier paysagiste spécialisée dans les études de grand paysage. Après une première expérience professionnelle en bureau d'étude où elle a principalement œuvré pour des volets paysagers d'étude d'impact de projet éolien, elle a rejoint en avril 2006 l'équipe de Biotope, bureau d'études leader en France, spécialisé dans l'expertise écologique. Tout en continuant à développer son savoir-faire en matière d'insertion paysagère des projets éoliens, elle a contribué au développement de la discipline « Paysage » à Biotope. Aujourd'hui, le panel d'étude s'est considérablement diversifié : lecture de paysage pour les plans de gestion, projet paysager d'aménagement de carrière, étude d'impact photovoltaïque, étude de trame verte, volets paysagers des documents d'urbanisme...

Résumé : Les énergies renouvelables connaissent actuellement un essor considérable en France. L'ensemble du pays étant doté d'un gisement en vent important, le recours aux éoliennes apparaît comme l'un des moyens d'atteindre les objectifs européens de production de 21% d'énergie renouvelable en 2010. Pour chaque parc, la réalisation d'une étude d'impact est obligatoire depuis la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Dans cette étude, un volet paysage et milieux naturels doit être programmé pour déterminer les enjeux paysagers et environnementaux du secteur étudié. Depuis 2000, et les dispositions attractives pour renforcer le développement de l'éolien, une forte dynamique de l'éolien s'est initiée et de nombreux projets ont émergé sans cohérence à l'échelle du territoire. Il est apparu nécessaire de créer un cadre favorisant la bonne insertion locale des projets. La loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (dite Loi P.O.P.E.) a introduit le principe de création de zones de développement de l'éolien terrestre (ZDE). Cet outil modifie le dispositif d'obligation d'achat de la production d'électricité d'origine éolienne. S'il doit inciter les promoteurs à monter des projets dans des zones prédéfinies, cet outil n'interdit pas la possibilité de proposer des projets en dehors des ZDE. L'ambition des ZDE est d'inciter les collectivités à participer à la dynamique. C'est en effet aux communes de proposer les enveloppes géographiques de ce nouvel outil qui doit prendre en compte le patrimoine naturel et paysager du territoire. Avec l'évolution des exigences réglementaires, des outils et manuels ont été mis à disposition : Manuel Préliminaire et guide méthodologique de l'Étude d'impact des Parcs Éoliens édités par le ministère et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) - atlas ou schémas éoliens. Même sans portée juridique, ils sont des outils d'aide à la décision permettant entre autres de localiser les secteurs à fort potentiel éolien. En revanche, en matière de paysage et de milieu naturel, les données à disposition sont insuffisantes compte tenu du degré de précision exigé par les services instructeurs. Au niveau paysager, l'ensemble de ces documents cerne le contexte global, mais à l'échelle du parc éolien et de l'étude d'impact, un travail de terrain est nécessaire pour dégager les sensibilités paysagères en matière d'impact sur la structure et les perceptions (visibilité et co-visibilité). Pour la faune, jusqu'à récemment, les méthodes d'inventaires s'appuyaient sur des observations visuelles (migration, inventaires, écoute) ou une utilisation partielle du radar. S'agissant d'infrastructures de grande taille pouvant engendrer des risques sur les espèces présentes en altitude, ces méthodes « classiques » ont vite montré leurs limites. L'évolution récente de la réglementation, les retours d'expérience sur les parcs éoliens installés ainsi que les attentes des services instructeurs et des développeurs ont incité à des développements techniques : prise en compte des mouvements d'oiseaux et de chauves-souris de nuit, enregistrement automatique de l'activité des chauves-souris... Ces nouvelles techniques qui sont perçues comme factuelles par la population apportent des éléments tangibles pour les acteurs ce qui permet localement de renforcer le dire d'expert. Des cas pratiques seront détaillés.